

Province de Québec
Municipalité de Chambord

Lundi 3 juin 2024, à 19 h, à la salle communautaire Gaston-Vallée de Chambord au 72 boulevard de la Montagne, l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Lise Noël et Julie Girard-Rondeau ainsi que messieurs Mario Bolduc, Robin Doré, Alphonse Fortin et Gérald Genest. Madame Julie Caron agit comme greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire constate que le quorum est respecté.

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Présences
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4) Approbation des procès-verbaux :
 - a) Séance ordinaire du 6 mai 2024
 - b) Séance extraordinaire du 16 mai 2024
- 5) Période de questions
- 6) Avis de motion
 - a) Règlement numéro 2024-771 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-621 de manière à modifier les usages autorisés dans la zone 3P
- 7) Administration :
 - a) Embauche d'un étudiant
 - b) Autorisation de signature du protocole d'entente de collaboration - Utilisation d'accès au chemin de la station d'épuration
 - c) Autorisation de passage - Tour Paramedic Ride Québec
 - d) Autorisation de signature - Entente relative aux demandes de révision des inscriptions au rôle d'évaluation en vertu de l'article 196.1 de la loi sur la *Fiscalité municipale*
 - e) Non-renouvellement de la lettre d'entente N° 09 entre la partie syndicale et la Municipalité de Chambord
 - f) Autorisation de signature - Entente de regroupement de service pour un inspecteur avec la MRC du Domaine-du-Roy
- 8) Voirie et sécurité publique :
 - a) Octroi du mandat pour la signalisation au sol de la Véloroute des Bleuets
- 9) Hygiène du milieu :
- 10) Finance :
 - a) Octroi du mandat pour l'achat et l'installation d'un air climatisé à la Maison des jeunes
 - b) Octroi du mandat à Énergère pour l'achat de luminaires au DEL
 - c) Octroi du mandat à Géonortech pour la vérification de dispositifs de traitement des eaux usées
 - d) Octroi du mandat à Setlem pour l'acquisition d'un localisateur de services enfouis
 - e) Appui aux courses Cryo édition 2025
 - f) Programme d'attribution d'une aide financière sportive et culturelle

- g) Comptes à payer - Ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance
- h) Dons et commandites
- 11) Santé et bien-être :
- 12) Urbanisme :
 - a) Assemblée publique de consultation - Règlement 2024-769
 - b) Vente de terrain - Monsieur Martin Poitras
- 13) Loisirs et culture :
- 14) Affaires spéciales
- 15) Rapport des représentations des membres du conseil
- 16) Correspondance
- 17) Période de questions
- 18) Clôture de la séance

RÉSOLUTION 06-153-2024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 3 JUIN 2024

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel qu'il a été lu et amendé et de laisser le point questions diverses ouvert en lien avec les modifications suivantes : déplacer l'assemblée publique avant la première période de questions.

RÉSOLUTION 06-154-2024

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2024

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION 06-155-2024

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 MAI 2024

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2024 tel qu'il a été présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

RÈGLEMENT 2024-769

L'assemblée de consultation publique sur le premier projet de règlement ci-dessus décrit est ouverte à 19 h sous la présidence de monsieur Luc Chiasson, maire de la Municipalité de Chambord.

Monsieur Luc Chiasson, maire de la Municipalité explique, l'objet du premier projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage 2018-621 relativement à l'encadrement de l'hébergement touristique en matière de résidence de tourisme.

Monsieur Chiasson invite ensuite les personnes intéressées à s'exprimer sur ce premier projet de règlement.

Madame Claudie Girard

Madame demande s'il y a encore de la disponibilité pour émettre des permis dans la zone de la Pointe-aux-Trembles ?

Monsieur Chiasson répond qu'il y a actuellement un (1) permis d'émis et que la limite du 1/10 est atteinte.

Madame demande si le nouveau développement fait partie de la Pointe-aux-Trembles.

Monsieur Chiasson répond non il fait partie d'une autre zone.

Madame Marie-Claude Boivin

Madame demande s'il y a un prix pour le permis, car elle ne le trouve pas dans le projet de règlement ?

Monsieur Chiasson répond qu'il est dans un autre règlement.

Monsieur Yan Saint-Pierre

Monsieur demande d'où provient le 1/10, c'est abusif selon lui.

Monsieur Chiasson répond c'est ce qu'on voit dans les autres règlements.

Madame Caroline Perron

Madame demande plus d'explication sur l'article expliquant la 1 personne par chambre et 2 personnes additionnelles. Est-ce que ça veut dire 1 personne par chambre et 2 personnes additionnelles dans la chambre ou bien 2 personnes additionnelles au total dans le chalet ?

Monsieur Chiasson répond que c'est 2 personnes additionnelles au total dans le chalet et non par chambre.

Madame demande de tenir compte des familles plus grandes, car ce nombre est contraignant pour les familles.

Monsieur Francis Moisl

Monsieur demande si on peut avoir une saisonnalité ?

Monsieur Chiasson répond si vous avez des exemples on est ouvert à regarder cette possibilité.

Madame Claudie Girard

Madame demande pour avoir plus d'explication sur les 31 jours de location ? Si on loue 1 mois ½ est-ce que le règlement s'applique.

Monsieur Chiasson répond que c'est la CITQ qui détermine les catégories d'hébergement et que le règlement s'applique pour la location court terme de 31 jours et moins. Les 31 jours et plus c'est l'application de la loi provinciale.

Monsieur Larry Lapointe

Monsieur confirme qu'il est contre le règlement. Celui-ci est limitatif. Le 1/10 d'émission de permis est injuste. La location est une façon de garder les chalets dans la famille.

Monsieur Chiasson ne répond pas.

Chantale Girard

Madame mentionne que le processus est difficile si les enfants veulent garder le chalet avec l'application du 1/10. C'est restrictif et comment est choisi à qui est donné le permis ?

Monsieur Chiasson répond c'est aux premières demandes reçues.

Madame Marlène Claveau

Madame demande s'il peut y avoir une différence entre la location qui se fait l'été seulement ? Qu'est-ce qui se passe avec ceux qui ont déjà des permis ?

Monsieur Chiasson répond qu'ils conservent leurs permis.

Monsieur Sylvain Roy

Monsieur demande qu'est-ce qui arrive si quelqu'un contrevient au règlement ? Est-ce qu'il y a des pénalités ?

Monsieur Chiasson répond oui il y a des pénalités qui sont dans notre règlement de zonage. Du moment qu'il y a une plainte, l'inspecteur débute les démarches de validation de la conformité.

Monsieur demande c'est une surveillance 24h/24h ?

Monsieur Chiasson répond non s'il y a un party c'est la SQ qui applique le règlement sur le bruit.

Monsieur Martin Lamontagne

Monsieur confirme qu'il est favorable avec le nouveau règlement. Il faut mettre des limites.

Monsieur André Gagnon

Monsieur demande si le conseil va prendre une décision ce soir ?

Monsieur Chiasson répond que le conseil va prendre sa décision au prochain conseil.

Monsieur demande d'obtenir une assemblée publique plus élargie ? On n'a pas toutes les documents de consultation. On ne considère pas la grandeur des terrains ? Est-ce possible d'obtenir un délai pour consulter les membres ?

Monsieur Chiasson répond que c'est noté.

Alain Dubuc

Monsieur confirme qu'il est favorable avec le règlement et qu'il pourrait y avoir une limite par propriétaire.

Monsieur Chiasson ne répond pas.

Marcel Tremblay

Monsieur demande qu'est-ce qui advient avec le Domaine-du-Marais qui est en attente d'un projet de raccordement des fosses septiques ? Le nouveau règlement oblige d'avoir une fosse conforme.

Monsieur Chiasson répond que la modification exige déjà c'est un règlement provincial le Q-2, r. 22.

Madame Katy Boulanger

Madame demande que le nombre de personnes par chambre soit révisé pour répondre aux besoins des familles.

Monsieur Chiasson ne répond pas.

Madame Sylvie Saint-Laurant

Madame demande si l'association décide de changer le 1/10 pour accepter d'autres permis, est-ce que cela pourrait se faire ?

Monsieur Chiasson répond non c'est un règlement municipal qui s'applique sur son territoire et on ne peut pas faire des éléments distinctifs.

Monsieur Francis Moisl

Monsieur demande s'il est possible de réfléchir au coût de 500 \$. Il provient d'où ?

Monsieur Chiasson répond que le montant du permis ressemble à d'autres règlements mis en place.

Madame Chantale Bonneau

Madame demande si elle a 3 chalets, est-ce qu'elle devrait avoir 3 permis ?

Monsieur Chiasson répond que oui.

Nathalie Savard

Madame demande si son voisin est illégal, est-ce que la Municipalité peut faire quelque chose ?

Monsieur Chiasson répond qu'il y embauche d'un deuxième inspecteur pour aller voir sur le terrain.

Madame Marie-Claude Boivin

Madame confirme qu'elle est d'accord avec un coût de permis à 500 \$. Elle demande comment les zones ont été séparées ?

Monsieur Chiasson répond qu'elles sont dans le schéma d'aménagement.

Monsieur Roger Ménard

Monsieur demande s'il est possible que le 1/10 soit dans le même chemin et qu'il n'y a aucun permis dans les autres chemins ?

Monsieur Chiasson répond que oui.

Monsieur demande est-ce que les chemins publics et privés sont dans la même zone ?

Monsieur Chiasson répond que oui, car on utilise les usages.

Monsieur Benoit Matte

Monsieur demande s'il y a des zones qui ont atteint le 1/10 avec la CITQ ? Il en reste des illégaux. Est-ce que c'est possible de mettre la carte des zones et la compilation des permis sur le site web ?

Monsieur Chiasson répond qu'on va regarder quelle information on peut mettre.

Madame Sylvie Saint-Laurent

Madame demande qu'il y ait une communication pour les nouveaux acheteurs, car il y a des propriétaires qui se fient sur la location pour financer leur chalet.

Monsieur Chiasson répond s'il y a aura de l'information sur le site web.

Monsieur André Gagnon

Monsieur demande à ce que les documents soient mis rapidement sur le site web.

Monsieur Chiasson répond qu'on va regarder pour publier l'information publique.

Monsieur Michel Hudon

Monsieur demande si Chambord est la 1^{re} Municipalité à appliquer ce genre de règlement ? Sinon est-ce que c'est possible d'expliquer ce qui se fait ailleurs ?

Monsieur Chiasson répond qu'on retrouve sensiblement la même information sauf que d'autres municipalités vont avec un % au lieu de portion.

Aucune autre personne ne manifestant le désir d'intervenir, monsieur Chiasson met fin à l'assemblée de consultation publique à 20 h.

AVIS DE MOTION

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés par madame Julie Girard-Rondeau qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption du règlement 2024-771 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-621 de manière à modifier les usages autorisés dans la zone 3P.

**RÉSOLUTION 06-156-2024
EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT**

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher les étudiants suivants :

Nom	Poste
Dylan Poitras	Animateur Plaine Sportive

Pour l'été 2024 selon l'entente de travail.

**RÉSOLUTION 06-157-2024
AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE
DE COLLABORATION - UTILISATION D'ACCÈS AU CHEMIN DE
LA STATION D'ÉPURATION**

CONSIDÉRANT QU'une représentante du Service Arkas Inc., Madame France Pellerin, a fait parvenir un courriel à la Municipalité le 3 avril 2024 demandant la possibilité d'utiliser le chemin qui mène à la station d'épuration ;

CONSIDÉRANT QUE Services Akras Inc. possède le lot 5007379 qui est adjacent au chemin ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise souhaite emprunter, avec ses machineries agricoles pour accéder à son champ, ledit chemin propriété de la Municipalité, laquelle accepte ;

CONSIDÉRANT QUE Services Arkas Inc. est intéressée à collaborer avec la Municipalité pour valoriser les boues municipales sur ses terres ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Lise Noël , appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'accepter l'entente de collaboration avec Services Akras Inc. et la Municipalité de Chambord ;
- 3- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, et madame Julie Caron, directrice générale, à signer le protocole pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

RÉSOLUTION 06-158-2024 AUTORISATION DE PASSAGE - TOUR PARAMÉDIC RIDE QUÉBEC

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le passage dans la rue Principale du Tour Paramédic Ride Québec le 21 septembre 2024.

RÉSOLUTION 06-159-2024 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE AUX DEMANDES DE RÉVISION DES INSCRIPTIONS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VERTU DE L'ARTICLE 196.1 DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la procédure de révision administrative en matière d'évaluation foncière prévue à la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ c F-2.1, ci-après « Loi ») ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est l'organisme municipal responsable de l'évaluation (ci-après « OMRÉ ») à l'égard de toutes les municipalités situées sur son territoire, en vertu de la Loi ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 196.1 de la Loi, l'OMRE peut conclure, avec une municipalité locale à l'égard de laquelle il a compétence, une entente par laquelle toute demande de révision prévue à la section I du chapitre X de cette Loi et relative à un bien situé sur le territoire de la Municipalité est déposée auprès de celle-ci ;

CONSIDÉRANT le *Règlement 313-2023 ayant pour objet de fixer une tarification et d'établir le lieu pour le dépôt d'une demande de révision des inscriptions au rôle d'évaluation foncière et locative et abrogeant le règlement numéro 106-97 de la MRC* ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Robin Doré , appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'accepter l'entente relative aux demandes de révision des inscriptions au rôle d'évaluation en vertu de l'article 196.1 de la loi sur la *Fiscalité municipale* entre la MRC du Domaine-du-Roy et la Municipalité de Chambord ;

- 3- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, et madame Julie Caron, directrice générale, à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

RÉSOLUTION 06-160-2024
NON-RENOUVELLEMENT DE LA LETTRE D'ENTENTE N° 09 ENTRE
LES PARTIES SYNDICALES ET LA MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas renouveler la lettre d'entente n° 09 entre les parties syndicales et la Municipalité de Chambord en lien avec des modifications applicables au salaire et à l'horaire.

RÉSOLUTION 06-161-2024
AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE
REGROUPEMENT DE SERVICE POUR UN INSPECTEUR AVEC LA
MRC DU DOMAINE-DU-ROY

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Domaine-du-Roy bénéficie d'une aide financière pour le regroupement de service en urbanisme pour les municipalités sur son territoire auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord a besoin d'un deuxième inspecteur et qu'elle souhaite adhérer au regroupement du service en urbanisme de la MRC du Domaine-du-Roy ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'accepter l'entente de regroupement entre la MRC du Domaine-du-Roy et la Municipalité de Chambord ;
- 3- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, et madame Julie Caron, directrice générale, à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

RÉSOLUTION 06-162-2024
OCTROI DU MANDAT POUR LA SIGNALISATION AU SOL DE LA
VÉLOROUTE DES BLEUETS

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à Signalisation Audet pour la signalisation au sol de la Véloroute des Bleuets telle que la soumission du 24 mai 2024, pour un montant de 23 920.55 \$ (taxes incluses).

**RÉSOLUTION 06-163-2024
OCTROI DU MANDAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN
AIR CLIMATISÉ À LA MAISON DES JEUNES**

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à Plomberie Roy pour l'installation d'un air climatisé à la Maison des jeunes tels que la soumission du 28 mai 2024, pour un montant de 6 841.01 \$ (taxes incluses) financé par le surplus accumulé non affecté.

**RÉSOLUTION 06-164-2024
OCTROI DU MANDAT À ÉNERGÈRE POUR L'ACHAT DE
LUMINAIRES AU DEL**

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à Énergère pour l'achat de luminaires au DEL tel que la soumission du 13 mai 2024, pour un montant de 3 421.54 \$ (taxes incluses).

**RÉSOLUTION 06-165-2024
OCTROI DU MANDAT À GÉONORTECH POUR LA VÉRIFICATION DE
DISPOSITIFS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à Géonortech pour la vérification de dispositifs de traitement des eaux usées, tel que soumissionné le 15 mai 2024, pour un montant de 6 611.06 \$ (taxes incluses).

**RÉSOLUTION 06-166-2024
OCTROI DU MANDAT À SETLEM POUR L'ACQUISITION D'UN
LOCALISATEUR DE SERVICES ENFOUIS**

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à Setlem pour l'acquisition d'un localisateur de services enfouis tel que soumissionné le 15 mai 2024, pour un montant de 7 415.89 \$ (taxes incluses).

**RÉSOLUTION 06-167-2024
APPUI AUX COURSES CRYO ÉDITION 2025**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord a reçu une demande de support de la Fondation sur la pointe des pieds pour la tenue des Courses CRYO édition 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine édition de cet événement se tiendra le 22 février 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée des différentes courses aura lieu aux site du Parc-Municipal et Chalets et spa Lac-Saint-Jean ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la Municipalité de Chambord donne une contribution financière de 1 500 \$ pour l'édition 2025 des Courses CRYO qui sera financé par la Réserve financière pour le financement d'un fonds de développement économique ;
- 3- Que la Municipalité de Chambord offre l'accès gratuitement au Pavillon municipal lors de l'événement et, au besoin, un support en matériel.

RETRAIT DE MADAME JULIE GIRARD-RONDEAU

Madame la conseillère Julie Girard-Rondeau se retire de la table du conseil considérant avoir un conflit d'intérêts dans le prochain point traitant du programme d'aide financière sportive et culturelle.

RÉSOLUTION 06-168-2024 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE SPORTIVE ET CULTURELLE

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les aides financières sportives et culturelles suivantes :

	Montant
Alexane Lapolice	50 \$
Izalie Lapolice	50 \$
Caleb Papillon	50 \$
Emma Papillon	50 \$

RETOUR DE MADAME LA CONSEILLÈRE JULIE GIRARD-RONDEAU

Madame la conseillère Julie Girard-Rondeau reprend sa place à la table du conseil.

COMPTES À PAYER

Ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance.

RÉSOLUTION 06-169-2024 DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les demandes de commandite suivante :

Organisme	Montant
Les Loups au Volant (Festival des Camionneurs, La-Doré)	200 \$
SP Canada – Lac-Saint-Jean	Achat de billet pour 100 \$

RÉSOLUTION 06-170-2024

VENTE TERRAIN – MONSIEUR MARTIN POITRAS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Chambord, laquelle fixait le prix des terrains du développement industriel (rue de l'Avenir) à 0.25 \$/pied carré ;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat reçue pour les lots 6 348 970, cadastre du Québec ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau appuyée par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- De vendre à MONSIEUR MARTIN POITRAS., pour un prix de 10 628.69\$ (T.P.S. : 462.22 \$; T.V.Q. : 922.12 \$), le lot 6 348 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean Ouest, d'une superficie de 3 435.20 mètres carrés. L'immeuble faisant l'objet de la présente peut être sujet à des servitudes actives et passives relativement aux utilités publiques ;
- 3- Que MONSIEUR MARTIN POITRAS s'engage à payer tous frais relatifs à la vente du terrain et dispose d'un délai de 90 jours pour procéder à la signature d'un contrat d'acquisition, et d'un délai de dix-huit mois (18) à compter de la signature du contrat pour construire un garage et à le terminer dans les vingt-quatre (24) mois suivants la signature du contrat de vente, sur ledit lot, faute de quoi la Municipalité se réserve le droit de reprendre le lot non construit au même prix que le prix de vente moins un montant représentant 10 % du cout total de vente, et les frais légaux de rétrocession, le tout sans intérêts ;
- 4- Que la Municipalité de Chambord s'engage à ce que l'acquéreur puisse excaver d'une profondeur minimale de quatre pieds par rapport au niveau du centre de la rue pour la construction du garage sans avoir l'obligation de dynamitage ;
- 5- Que la Municipalité de Chambord n'assumera aucune responsabilité pour l'enlèvement des roches se trouvant sur ledit lot lequel enlèvement est à l'entière charge de l'acquéreur et à ses risques et périls, ce dernier renonçant à tout recours, à ce sujet, envers la Municipalité de Chambord ;
- 6- D'autoriser monsieur le maire Luc Chiasson ou le maire suppléant, et madame Julie Caron, directrice générale ou madame Sandra Gaudreault, directrice financière, à signer les documents pertinents pour et au nom de la Municipalité.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

RÉSOLUTION 06-171-2024 CORRESPONDANCE

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 06-172-2024 FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance ordinaire soit clôturée à 20 h 53 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 8 juillet 2024 à 19 h.

Le maire,

La greffière-trésorière,

Luc Chiasson

Julie Caron

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».